n° 7

Février 2020

Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Journal d'information des propriétaires forestiers privés

NOUVEAU ! Programme des réunions 2020 en page centrale

Mélanie VUILLIER © CNPF

ACTUALITÉS Extra'For Est 4

Page économique 8

STAGES FOGEFOR 2020 10

FRANSYLVA

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'ÉDITO

Relevons le défi !

Il n'y a pas un jour sans que les médias parlent de la forêt, que ce soit pour souligner son rôle vital dans l'atténuation des changements climatiques, pour constater l'ampleur de la destruction de peuplements entiers ou pour relayer l'indignation de la société civile face à la récolte du bois ou aux coupes rases.

Les forestiers qui connaissent la difficulté de faire grandir un peuplement, de le mener à son terme et de le renouveler dans les meilleures conditions possibles… prennent de plein fouet ces critiques et remises en question de leur gestion.

Si les critiques sont souvent exacerbées, elles ne sont pas toujours sans fondement et nous obligent à réfléchir sur notre gestion et sur le devenir de la forêt.

Nos forêts sont affaiblies par le manque de pluie, les températures estivales élevées, les sécheresses successives. La douceur des hivers est favorable au développement des parasites et aux dépérissements…

Les sylviculteurs doivent relever un immense défi : adapter la forêt aux changements climatiques, c'est à dire inventer de nouveaux types de gestion, de nouvelles pratiques de renouvellement, tester des essences résistant à la sécheresse et à la chaleur. Il est essentiel que nos forêts continuent à capter du carbone, assurent la continuité de la production forestière, de l'approvisionnement des entreprises et maintiennent leurs fonctions de protection des eaux, des sols et d'accueil du public… C'est à la fois inquiétant et passionnant.

Nous souhaitons qu'en 2020, la passion l'emporte sur l'inquiétude. Nous serons à vos côtés pour vous aider à relever ces défis et convaincre nos élus : la santé et l'avenir de la forêt sont fondamentaux pour le bien être de l'humanité et doivent se traduire dans la mise en place de politiques et de financements adaptés. Notre récente mobilisation pour le maintien des financements nationaux a permis de convaincre nos parlementaires de l'importance de notre travail.

Sommaire

- Edito p. 2
- Tribune PEFC p. 3
- Extra'For Est p.4
- ASA et OFB, soyons rigoureux p. 5
- Programme des réunions de vulgarisation 2020 p. 6
- Page économique p. 9
- Conférence du Dr Zürcher p.10
- Forêt et qualité de l'eau p.11
- conférence "Maladie de Lyme p.12
- FOGEFOR : programmes p.12

Avec le soutien financier de

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Christian BULLE
Président de Forestiers Privés de Franche-Comté

Charles de GANAY
Président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

Joseph de BUCY
Président de Forestiers Privés de Bourgogne

Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté
Éditeurs : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Forestiers Privés de Franche-Comté et Forestiers Privés de Bourgogne,
Siège : CRPF Bourgogne-Franche-Comté - 18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON. **Directeur de Publication :** Charles de GANAY
Comité de rédaction : Joseph de BUCY, Christian BULLE, François JANEX, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Marie-Cécile DECONNINCK, Bruno BORDE.
Secrétaire de rédaction : Fabienne BLANC. **Abonnement** gratuit. **Tirage** : 26 000 exemplaires. **Parution** quadrimestrielle. N°7.
Impression : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans. **Dépôt légal** : février 2020 - **ISSN** 2609-715X

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP en date du 31/12/2016.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à cil@cnpf.fr

TRIBUNE

de Christine de Neuville, Présidente de PEFC France (publiée dans "La Croix")

Après l'émotion citoyenne suscitée par le rapport de l'IPBES et à la veille du Sommet Action Climat de l'ONU, il est plus que jamais nécessaire de repartager ce constat, élémentaire et pourtant capital : les comportements individuels et collectifs doivent changer pour limiter le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.

La forêt française a un rôle clé à jouer dans ce changement de paradigme et continuer à faire de notre planète un lieu de vie accueillant et bienveillant pour les millions d'espèces qui l'habitent.

Pour continuer à jouer son rôle protecteur contre les risques naturels, contre l'érosion et contre les changements climatiques, la forêt doit elle-même être défendue. Et sa protection est l'affaire de tous. Citoyen, propriétaire forestier, exploitant, etc. nous devons tous garantir à la forêt la sauvegarde de son équilibre naturel et le respect de ses capacités de production.

Cependant, alors que le bois constitue une ressource renouvelable, l'exploitation forestière et la sylviculture se trouvent parfois remises en cause comme étant des pratiques peu durables. Un vrai paradoxe.

Mais c'est dans la résolution de ce paradoxe que le rôle de PEFC prend tout son sens. Gardien de l'équilibre forestier, PEFC favorise l'équilibre entre les trois dimensions du patrimoine forestier grâce à des garanties de pratiques durables :

- **La dimension sociétale de la forêt,** une prise de conscience de la fin du XXe siècle avec le développement de l'urbanisation voire, dans les années récentes, de la métropolisation.
- **La dimension environnementale de la forêt,** de plus en plus prégnante avec des informations sur les indices de biodiversité (qui s'érode) et la nécessité de capter de plus en plus de carbone, le bois en étant constitué pour moitié de son poids.
- **La dimension économique** enfin, par sa fonction de production, car nous ne saurions ignorer d'une part les 400 000 emplois de la filière, d'autre part les demandes en bois-matériau et en bois source d'énergie qui vont croissant.

La conciliation de ces trois rôles est absolument indispensable pour assurer la pérennité des forêts françaises, à travers une exploitation raisonnée de la matière bois. Et c'est à cet exercice d'équilibriste, dans la sauvegarde des intérêts de tous et au travers d'une gestion durable des forêts, que s'emploie PEFC, en France et dans le monde, depuis près de 20 ans. Gardiens de l'équilibre forestier, nous travaillons à fédérer autour d'une vision rassembleuse, mais multiple, de la forêt.

Cette situation peut mettre les professionnels de la filière dans des positions complexes : les propriétaires publics ou privés des forêts sont bel et bien propriétaires, mais ils doivent accepter que leur propriété soit aussi un bien commun* protecteur, que la société attend qu'ils la partagent et la gèrent mais que leurs décisions sylvicoles peuvent être questionnées. Les professionnels récoltants sont parfois remis en cause sans comprendre que construire, écrire, se meubler ou se chauffer au bois nécessite une exploitation raisonnée de la matière bois.

Ce nécessaire « tout à la fois » réclame un contrat moral entre les forestiers et la société. Alors que PEFC s'apprête à célébrer son 20e anniversaire, nous constatons que notre rôle est plus nécessaire que jamais : préserver l'équilibre forestier, en rassemblant les acteurs – propriétaires forestiers comme exploitants, entreprises comme ONG environnementales – pour faire avancer collectivement la gestion durable de la forêt en France.

" L'équilibre forestier, c'est accepter que la forêt ne soit pas qu'une réserve de biodiversité, qu'une source d'énergie, qu'un puits de carbone, qu'un espace de bien-être, qu'un espace de travail... mais nécessairement tout cela à la fois ! "

Alors que la surface forestière continue de croître, 60% des forêts françaises ne font l'objet d'aucune politique de certification. Cela veut dire qu'en matière d'équilibre forestier français nous pouvons progresser. Quand les propriétaires laissent leurs forêts « se débrouiller toutes seules », cela conduit à un appauvrissement économique, sans nécessairement favoriser la biodiversité.

Face à des actions publiques ou privées souvent trop segmentées, PEFC fait le choix d'impulser des changements à partir d'une organisation collégiale, allant de l'amont à l'aval de la filière et incluant les associations protectrices de la nature. L'enjeu : accorder les valeurs des professionnels de la forêt à celles de notre société. Enjeu majeur s'il en est, pour que la forêt puisse rester cet espace d'équilibre que chacun appelle de ses vœux.

www.pefc-france.org/regions/bourgogne-franche-comte/

La forêt est-elle un « bien commun* » ?

Déconnectée de la notion de propriété privée ou publique, cette notion remonte au moins à l'Empire romain et répond aux objectifs fixés par la loi aux milieux naturels, dont la forêt, et notamment l'article L 110-1 du Code de l'Environnement :

« Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. »

Ce n'est donc non pas la propriété en tant que telle qui est visée mais bien le respect des différents usages de la forêt, tels que définis dans la loi depuis la révolution française.

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

AGENDA

Calendrier des assemblées générales de vos syndicats pour 2020

Bourgogne

- **Côte d'Or :** 17 avril à Val Suzon
- **Nièvre :** 15 mai à Azy-le-Vif
- **Saône-et-Loire :** 16 mai à Cuisery
- **Yonne :** 12 juin

Franche-Comté

- **Doubs :** 3 avril à Pierrefontaine-les-Varans
- **Haute-Saône et Territoire de Belfort :** 5 juin à Champlitte
- **Région :** 26 juin à Champagnole (39)

EXTRA *FOR EST*
Chimie du bois, le champ des possibles

Les objectifs

Le 8 octobre, à l'Ecole supérieure des arts et métiers de Cluny, se déroulait une présentation des dernières avancées du projet Extra For Est, consacré à la recherche pour une chimie plus verte, aux débouchés respectueux de l'environnement et basée sur une ressource renouvelable.

Ce projet veut répondre à une demande en biomolécules qui ne cesse de croitre. Les feuillus et résineux en contiennent des quantités variables qu'il pourrait être intéressant d'extraire et de valoriser.

Les questions qui se posent et auxquelles ces recherches tentent de répondre pour les essences les plus abondantes dans nos forêts françaises sont :

- **quelles sont les quantités de biomolécules présentes ?**
- **quelles sont les parties de l'arbre qui en contiennent le plus ?**
- **peut-on les mobiliser facilement ?**

La chimie lourde s'intéresse à l'extraction des composants structurels de l'arbre : cellulose, hémicellulose et lignine à partir de solvants industriels. D'autres composants (tanins, flavonoïdes, terpènes, cires…) qui intéressent la cosmétique, l'industrie pharmaceutique... peuvent être extraits en utilisant l'eau comme solvant. Ils représentent quelques % de la masse sèche de l'arbre, jusqu'à 40% de celle de certaines parties (nœuds de pin).

Les études menées montrent que l'essentiel de ces substances se situe dans les nœuds, le duramen et l'écorce. La concentration est variable selon les essences : elle est plus élevée chez le chêne et le châtaignier que chez les autres feuillus. Par ailleurs, la concentration est plus faible dans le duramen que dans les nœuds.

Patrick LECHINE © CNPF

Les objectifs poursuivis sont de trois types :

- **connaitre la ressource et la façon de la mobiliser,**
- **communiquer sur les avancées des recherches afin de faire dialoguer la filière forêt-bois et la chimie du végétal, dans le but de faire émerger une unité d'extraction régionale,**
- **développer des outils de décision et de prospective, sous forme d'une plateforme numérique.**

7 laboratoires de recherche travaillent sur ce projet dont l'INRAE EUMR Silva, le Lermab (Université de Lorraine), le FCBA, l'IGN, l'ONF, le CRITTBois, le BETA (Economie)...

Patrick LECHINE © CNPF

L'avancée des recherches

Quelles sont les quantités d'extractibles et où se situent-ils ?

Les recherches de Clément Fritsch, doctorant au Lermab, consistent à déterminer qualitativement et quantitativement les extractibles présents dans les arbres et à connaitre leur position.

Les travaux de R. Bauer et A. Billard de l'INRAE visent à évaluer la répartition de la biomasse dans l'arbre. Le couplage de ces recherches permettra de déterminer la quantité d'extractibles présents dans chaque compartiment de l'arbre.

Quelques résultats

La concentration des extractibles est plus forte dans les nœuds et l'écorce que dans le tronc et le reste des branches. Les premiers travaux réalisés sur le sapin, l'épicéa, le douglas et le chêne montrent que l'écorce de douglas contient 9 extractibles, dont la taxifoline (sa concentration décroit avec la hauteur de l'arbre) ; celle du chêne contient de la catéchine (sa concentration est aussi plus importante à la base de l'arbre et sous le houppier).

Les nœuds de sapin comportent également des extractibles dont la concentration est plus élevée en bas de l'arbre ; cela est moins marqué chez le sapin et l'épicéa.

Les types de molécules présentes varient avec les espèces.

Peut-on contrôler par la sylviculture les quantités d'extractibles ?

C'est la question à laquelle G. Salzet, en Master 2 à l'INRAE, tente de répondre en travaillant sur la modélisation de la croissance et des propriétés technologiques d'un arbre, en faisant le pari que si l'on peut modéliser un arbre, on peut également le faire au niveau d'une parcelle selon la sylviculture choisie.

Pour le sylviculteur, l'intérêt est, à terme, d'avoir accès à des outils permettant de choisir un itinéraire sylvicole favorisant les extractibles, tout en produisant du bois d'œuvre et d'ouvrir un nouveau débouché à sa forêt.

Cette recherche contribue également à comprendre les sources de la variabilité des quantités d'extractibles dans les arbres d'une espèce. Une fois la sylviculture prise en compte dans ces modèles, d'autres paramètres pourront être testés tels que la provenance, l'altitude ou les conditions pédoclimatiques.

Comment passer de l'échelle arbre à l'échelle de la ressource forestière ?

C'est le défi que doit relever l'IGN en couplant des informations de ressources forestières relevées à l'échelle macroscopique avec les informations produites en amont par ExtraFor_Est (teneur en extractibles, volume, densité et biomasse des différents compartiments).

H. Cuny, ingénieur à l'IGN, a présenté le développement d'un outil géographique qui contiendra des fonctionnalités géographiques et le calcul de résultats qui permettront de positionner les acteurs de la filière et d'analyser les ressources régionales en extractibles dont ils pourront disposer.

.../...

Comment passer de la ressource forestière à la filière forêt-bois ?

C'est J-B. Pichancourt, chercheur à l'INRAE, qui est chargé de répondre à cette question.

Il travaille sur la modélisation des filières forêt-bois du Grand-Est, qui a pour objectif de localiser des quantités d'extractibles à différents endroits de la filière (sorties scieries, papeteries…) et donc de définir à quelles étapes clés il est possible de récupérer les fractions de biomasses contenant ces extractibles. Le but est de proposer que cet outil soit disponible pour la Bourgogne-Franche-Comté et qu'il soit ensuite déclinable sur toute la France.

Une étude de marché, dont l'objectif est d'apporter des preuves de viabilité économique de filière et mettre en lumière les opportunités concrètes, est réalisée par Louis Tiers, du Pôle IAR (pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources autour de la bio-économie).

L'ensemble du projet profite d'une action importante de communication (dont une illustration est cette journée à Cluny, orchestrée par le bureau de communication Ohwood).

Ces recherches ouvrent de nouvelles voies pour la valorisation économique de nos bois, espérons que les producteurs pourront en profiter.

Marie-Cécile DECONNINCK
CRPF BFC

ASA* et OFB*, soyons rigoureux !

En Octobre 2019, le président d'une ASA du Haut-Jura située en site Natura 2000 reçoit un courrier de la DREAL*, faisant état d'un contrôle « inopiné » dans le cadre du suivi des prescriptions fixées par la dérogation relative aux espèces protégées pour créer la desserte.

Dans cette dérogation de février 2012, le Préfet de région précise :

« A proximité immédiate de leur emplacement d'origine, de petites mares en faveur de la reproduction des amphibiens seront recréées.

Le pétitionnaire s'engage sur la réalisation et la pérennité des mesures.

Les mesures prises, comme la création et la restauration des milieux, devront être évaluées par un 1er suivi scientifique à l'issue des travaux et un second l'année suivante, afin de s'assurer de la renaturation du milieu ».

L'ASA confie le marché pour la réalisation des travaux à un maître d'œuvre. Ce marché précise : « La mission de maîtrise d'œuvre devra comprendre la réalisation effective des engagements de l'ASA au titre de la protection de l'environnement et recensés dans l'étude d'incidence du projet ».

Au fil des travaux, il apparaît opportun de déplacer l'emprise de la route forestière plutôt que combler les ornières et créer une mare, et ce en contradiction avec les préconisations de l'étude d'incidence. Le maître d'œuvre laisse passer cet écart par rapport au projet initial sans le faire valider par l'expert et la DREAL.

Le suivi scientifique d'octobre 2014, réalisé par le même expert qui a rédigé l'étude d'incidence préalable aux travaux en 2010, valide les travaux tels que réalisés.

Quelles conséquences pour l'ASA ?

Tout d'abord on qualifie de mares des ornières de débardage. Sur nos sols filtrants du Haut-Jura, comment pérenniser des ornières emplies d'eau autrement que par les passages répétés des tracteurs de débardage qui assurent le compactage des fonds ?

Définitions

Mare : *étendue d'eau stagnante peu profonde (pérenne ou non, naturelle ou non) et de faible superficie.*

Ornière : *trace profonde que les roues d'un véhicule font dans les chemins ou les terrains détrempés.*

L'ASA a une obligation de pérenniser les mesures définies dans l'étude d'incidence et l'arrêté du Préfet de région. Dans cet arrêté, la pérennité est définie par un délai d'une année après travaux (cf. contrôle de 2014). Si c'est pour l'éternité, l'ASA va trouver le temps long avec les conditions météorologiques actuelles.

En 2015 l'armée suisse a prélevé de l'eau avec un hélicoptère dans le lac des Rousses pour alimenter les abreuvoirs des pâturages de la haute-chaîne. Les Suisses se sont excusés pour cette erreur et ont proposé un dédommagement en heures d'hélicoptère. On pourrait en utiliser quelques-unes pour remplir les gouilles de cette ASA ?

Il est exclu que d'éventuels travaux imposés par les services de l'Etat à la suite de ces prétendus dysfonctionnements soient à charge de l'ASA. A chacun ses responsabilités. Des propriétaires forestiers, par nature néophytes en ces matières environnementales, ne se substitueront pas à un maître d'œuvre que l'ASA a rémunéré pour la réalisation effective des engagements de l'ASA.

Il est tout à fait inadmissible que ce contrôle soit fait sans information du représentant de l'ASA et que le courrier des services de l'Etat oublie délibérément la possibilité qu'a l'ASA de faire part de ses observations au titre de l'article L 171-6 du Code de l'Environnement.

Soyons rigoureux dans le respect des prescriptions techniques dans nos ASA, notamment en site Natura 2000. Aucun écart par rapport au projet initial ne peut être toléré sans une validation préalable de l'autorité en charge.

Ne nous leurrons pas, l'OFB n'est pas né que déjà il a endossé son nouvel uniforme, laissant au placard celui de feu l'ONCFS*. Les chasseurs sont en minorité au conseil d'administration dudit organisme, Fransylva est représenté et la majorité est détenue par des fonctionnaires et des personnalités scientifiques nommés par le même Etat.

Christian BULLE
Président FRANSYLVA FC

***ASA** : Association Syndicale Autorisée (de desserte)*

***DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*

***ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, il a disparu au 31.12.2019*

***OFB** : Office Français de la Biodiversité, il remplace l'ONCFS et l'AFB (Agence Française de Biodiversité) depuis le 1er Janvier 2020*

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Réunions gratuites organisé
Elles s'adressent à tous les pr

La plupart des réunions se déroulent su

Côte d'Or
Tél : 03 80 53 10 00

1 — 17 avril - Val Suzon — H. Servant

Tout savoir sur le cycle du carbone forestier et le label « bas carbone »
avec Forestiers Privés de Côte d'Or et IDF-CNPF
1 journée

2 — 22 avril - Châtillon/Seine (21) et Châteauvillain (52) — H. Servant

Un Parc national dans notre région ! Qu'est-ce que ça change ?
avec le Parc national de forêts en Champagne et Bourgogne et le CRPF Grand Est - 1 journée

3 — 12 juin - Auberive (52) — A. Guerrier

Travaux en futaie irrégulière feuillue
avec B. Meheux, Pro Silva - 1 journée

4 — 20 octobre - Selongey — N. Bretonneau

Ma forêt et l'eau !
avec la CFT Seine-et-Tilles et l'ETPB Saône-Doubs - 1 journée

Morvan
Tél : 03 80 64 30 97

5 — 7 avril - Château-Chinon (58) — H. Servant

Exercice pratique de martelage en forêt feuillue et prise en compte de la biodiversité
avec le PNRM - 1 journée

6 — 16 septembre - Morvan — Technicien Morvan

Renouvellement des peuplements de douglas, quand l'envisager et quelles méthodes possibles ?
Récolte progressive, régénération naturelle, plantation et mélange d'essences...
1 journée

7 — 15 octobre - Morvan — H. Servant

Bécasse, forêts humides, tourbières boisées
Connaissances et gestion des milieux humides
avec le PNRM, la SHNA et le Pôle Relais Tourbières - 1 journée

8 — 23 octobre - Morvan — Technicien Morvan

Gestion de la forêt feuillue en Morvan
Exercices pratiques d'amélioration des peuplements (détermination des tiges d'avenir, martelage) - *1 journée*

Doubs
Tél : 03 81 51 98 02

9 — 17 avril - Besançon — N. Meyer

Conférence « la maladie de Lyme »
Organisée avec la Société Forestière de Franche-Comté et avec les professeurs Perronne, Gayet et le docteur Manant-Blanc

10 — 27 mai - sect. Montenois — F. Dumortier

Pour reprendre en main ma gestion, je décris mes peuplements

11 — 11 Juin - Bouclans — C. Dion* et M. Nevers

Marche à la découverte de la gestion des chênaies des plateaux calcaires

12 — 3 juillet - sect. Pontarlier — O. Moyse

L'après scolytes : quelles essences, règlementation et aides ?

13 — 1er octobre - Crouzet-Migette — N. Meyer

Méthodes pratiques pour retrouver les limites de ma parcelle

14 — 16 octobre - Sect. Etalans — S. Lefevre*

Fiscalité forestière

15 — 6 novembre - Besançon — S. Péroux

Comment télétransmettre mon PSG avec « La Forêt bouge » ?

16 — 19-20 novembre - Besançon — Forestinnov

Carbone et changement climatique : les outils innovants du CNPF
Venez découvrir le 3e salon des innovations et services by Euroforest. *Entrée payante*
Informations : www.forestinnovbyeuroforest.fr/

Nièvre
Tél : 03 86 71 93 55

17 — 26 juin - Nièvre — N. Rasse

Diagnostiquer sa propriété
Situer les parcelles, évaluer le sol, les peuplements et la régénération, définir les objectifs. Les outils disponibles aujourd'hui - *1 journée*

18 — 25 septembre - Nièvre — B. Vanstaevel

Quelles essences privilégier en fontion des sols, du climat et de son évolution et quelle place réserver aux différents chênes ? - *1 journée*

Jura
Tél : 03 84 35 14 27

19 — 20 mars - Vaux-les-St-Claude — P. Genty *

A quoi ressemblera la forêt dans 50 ans ?

20 — 27 mars - 1er plateau — J-B. Mottet

Faire pousser de belles tiges sans se forcer, avec la stratégie QD (Qualification/Dimensionnement)

21 — 24 avril - Petite Montagne — M. Constantin

Ma forêt est à la peine. C'est grave docteur ?
Le point sur les crises sanitaires - *1 journée*

22 — 4 juin - Grandvaux — B. Lévêque

Savoir déjouer les dangers en forêt !
Sécurité, maladies...

23 — 3 juillet - Bois d'Amont — B. Carnet *

La gestion des forêts d'altitude avec le Grand Tétras
En partenariat avec le Groupe Tétras Jura

24 — 10 juillet - Les Moussières — T. Leplaideur

Savoir lire sa parcelle comme un livre !

25 — 24 juillet - Grandvaux — J. Vandenbroucque *

La place du débardage à cheval en forêt

26 — 21 août - Grandvaux — B. Lévêque

Champignons, racines et p'tits fruits

27 — 28 août - Frontenay — D. Chopard *

1960 - 2020 : l'histoire d'une forêt

28 — 9 octobre — Moirans-en-Montagne — M. Constantin

Stop aux idées reçues ! Découvrir la forêt au-delà des préjugés

29 — Automne - St Claude — B. Lévêque

Forum des ventes-achats de parcelles forestières du Haut-Jura

Patrick LECHINE © CNPF

ées par le CRPF avec ses partenaires
ropriétaires de bois et à leurs familles

r une 1/2 journée, sauf autre indication

Haute-Saône et Territoire de Belfort

Tél : 03 84 58 04 16

30 — 21 avril *matin* - Raddon-et-Chapendu - F. Carry

L'évolution climatique dans la zone sous-vosgienne
Scolytes et crises sanitaires, règlementation et aides à la plantation

31 — 21 avril *am* Amont-et-Effreney - F. Carry

Reboiser sans trop (se) planter
Bilan des reboisements de 1999, comportement des essences et itinéraires de reconstitution

32 — 13 mai - Raddon-et-Chapendu F. Carry

Comment bien vendre sa forêt ?
La bourse foncière, le site « La Forêt bouge » et la règlementation

33 — 28 mai - Melisey E. Jay

Comment reconstituer sa forêt après scolytes ?
Aspect réglementaires, techniques de plantation, essences et aides

34 — 4 juin - Echenoz-le-Sec C. Mataillet

Mise en valeur de mes parcelles oubliées

35 — 12 juin - Roche-sur-Linotte S. Péroux

Quelle biodiversité dans ma forêt ?
Sensibilisation à l'utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)

36 — 22 juillet - Pays des Vosges Saônoises - D. Chanteranne

Le carbone au coeur de vos forêts, une opportunité ?
Séquestration, stockage, substitution et sylviculture labélisée « bas carbone »

37 — 23 sept *matin* - Jussey D. Jolissaint *

Visite : scierie de feuillus et production de cercueils... en bois (OGF)
sur inscription - nombre limité de participants

38 — 23 sept *am* - Demangevelle D. Jolissaint *

Visite : une toute nouvelle usine de production de bois-bûche (Bois Factory 70)
sur inscription - nombre limité de participants

39 — Automne - Seveux J-Y. Gabiot

La santé des forêts :
Hêtre, chêne, frêne, épicéa, pin...
avec le Département Santé des Forêts (DSF)

* Techniciens des Chambres d'Agriculture

Saône-et-Loire

Tél : 03 85 97 12 97

40 — 3 avril - Bresse R. Lachèze

Visite chez ...
Un propriétaire vous accueille dans sa forêt et présente ses peuplements, ses choix de gestion et leur mise en œuvre

41 — 10 juillet - Perrecy-les-Forges L-A. Lagneau

IBP (Indice de Biodiversité Potentielle)
Un outil simple pour mesurer et améliorer le fonctionnement de son écosystème forestier

42 — 18 septembre - Charollais L-A. Lagneau

Face aux incertitudes du changement climatique : la diversification des essences
Autécologie et sylviculture

43 — 9 octobre - Mâconnais R. Lachèze

Gestion forestière dans le Mâconnais
À proximité des vignobles, la forêt a aussi sa place et du potentiel

Yonne

Tél : 03 86 94 90 20

44 — 15 mai - sect. Jovinien B. Jozon

Aujourd'hui, planter du peuplier dans l'Yonne :
Des perspectives encourageantes. Faisons le point ! - *1 journée*

45 — 25 juin - Puisaye N. Baruch

Quelles valorisations pour vos parcelles de bois situées en forêt alluviale ?
1 journée

46 — Début juillet - Yonne B. Jozon

Propriétaires forestiers : petits gestes sylvicoles pour de grands effets !
Les travaux forestiers - *1 journée*

Retrouvez les coordonnées de vos techniciens forestiers CRPF :
https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/
rubrique une équipe à votre service
***Pour les Chambres d'agriculture :**
contact : slefevre@agridoubs.fr

Pour vous préinscrire, merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site :

bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates convenues, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez indiquez le ou les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-dessous et nous le retourner sous enveloppe affranchie à :

CRPF Bourgogne-Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon
25041 BESANCON Cedex

Nom : .....
(en majuscules)
Prénom : .....
: .....
.....
CP .....Ville : .....
: .....
: .....@.....
Si vous indiquez votre adresse mail, les invitations vous parviendront plus rapidement par courrier électronique !

Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s)* n°

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15		17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	32	33	34	35
36	37	38	39	40	41	42
43	44	45	46			

** Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent*

Page économique

Bruno BORDE
CRPF BFC

Le prix des bois résineux est très contrasté, entre celui de l'épicéa/sapin, dont le marché est totalement saturé, et celui du douglas, qui connaît une demande soutenue et des prix en hausse.

Sapin - Épicéa

Fin 2018, le volume d'épicéas scolytés désignés/martelés au sein des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est atteignait près d'1 million de m³. Ce volume est porté à 3,5 millions fin 2019, soit une augmentation qui dépasse sur un an les 150 % (données Fibois déc. 2019). Les bois scolytés et demi-verts n'ont pratiquement plus aucune valeur sur pied. Les marchés du coffrage et de l'emballage sont saturés de bois considérés comme impropres aux usages en structure. Dans ce contexte critique, les aides accordées par l'État sont particulièrement attendues et doivent permettre d'apporter un soutien à la filière.

Quant au sapin, fin 2019, le volume d'arbres dépérissants et/ou scolytés atteignait 440 000 m³ sur les deux régions Bougogne-Franche-Comté et Grand-Est. La commercialisation des sapins est très compliquée du fait que les ventes à l'export s'arrêtent progressivement et que la demande locale est quasi inexistante.

Concernant les bois verts, les achats sont très sélectifs, orientés vers une qualité recherchée par les uns ou les autres en fonction des commandes et, à ce jeu, les bois d'altitude s'en sortent honorablement (cf. vente ONF de Levier).

Prix indicatifs sapin/épicéa
vente ONF de Levier (25)
24/09/2019 - Bois façonné à la mesure
classement comtois

Sapin	
Volume moyen	€/m³
1 à 2 m³	de 65 à 71
2 à 3 m³	de 63 à 82
> 3 m³	de 69 à 91

Epicéa	
Volume moyen	€/m³
1 à 2 m³	de 65 à 71
2 à 3 m³	de 79 à 90
> 3 m³	de 81 à 92

Douglas

Face au marasme des bois blancs, le douglas fait office de bulle d'air dans le marché du bois résineux, avec une hausse annuelle d'environ 10 % et une demande soutenue, qui confirme l'engouement actuel pour cette essence de plus en plus prisée. Le prix moyen du douglas à la vente groupée des Experts forestiers de Saulieu fin 2019 atteint 65 €/m³ (contre 59 €/m³ à cette même vente fin 2018).

Prix indicatifs douglas
vente groupée des experts forestiers
Saulieu (21) - 20/11/2019
Bois sur pied

Douglas (66 000 m³)	
Volume moyen	€/m³
0,5 à 1 m³	de 53 à 68
1 à 1,5 m³	de 58 à 71
1,5 à 2 m³	de 62 à 77
> 2 m³	de 61 à 78

Chêne

Le marché du chêne est resté actif sur le dernier trimestre 2019 : les acheteurs font ressortir un besoin en bois de qualité et de gros diamètre. La vente groupée des experts forestiers à Mervans (71) le 2 décembre 2019 illustre bien ce contexte, à en juger par le nombre important de soumissions (10 en moyenne) ainsi que par les prix unitaires de vente de bois façonnés, atteignant 199 €/m³. Concernant les bois de plus faible dimension ou de qualité secondaire, et du fait des fluctuations du marché asiatique liées à une conjoncture économique moins favorable, mais également à la guerre commerciale engagée par les États-Unis avec la Chine, l'ascension du prix a connu un coup d'arrêt en 2019 ; la demande et les prix pour cette catégorie de bois sont en nette baisse.

On observe une demande pour le chêne rouge d'Amérique, avec des prix moyens de bois façonné qui varient de 110 à 150 €/m³.

Prix indicatifs chêne
vente groupée des experts forestiers
Mervans (71) - 2/12/2019
Bois façonné

Chêne (3 000 m³)	
Volume moyen	€/m³
1,5 à 2 m³	de 58 à 71
2 à 4 m³	de 184 à 291
> 4 m³	de 333 à 377

Frêne

Le Frêne trouve toujours un marché, avec des cours qui restent également sur une bonne tendance et des prix de bois façonné atteignant 80 à 110 €/m³.

Peuplier

Le Peuplier se négocie à des prix revalorisés, selon les cultivars et la qualité de la bille de pied. A titre indicatif, les prix constatés à la vente organisée par les Experts forestiers le 19 novembre 2019 à Simandre (71) sont variables en fonction du cultivar, de la qualité de l'élagage et du volume /arbre : I 214 : 49 à 67 €/m³, Robusta : 25 à 45 €/m³, Beaupré : 40 à 54 €/m³, Fritzi Pauley : 39 à 51 €/m³.

18e foire humeur bio

Les arbres, nos partenaires pour la transition écologique !

Longchaumois - 19/10/2019

Résumé de l'intervention du Docteur ZÜRCHER
par Philippe LACROIX, FRANSYLVA FC

ALERTE ROUGE ! Les courbes des indicateurs de l'activité mondiale grimpent presque à la verticale. Le monde est en danger ! Continuer sur cette lancée nous conduirait à la catastrophe (cf.collapsologie).

Or la FORÊT PEUT NOUS SAUVER !

La FORÊT considérée dans sa globalité est un organisme vivant. Elle joue un rôle essentiel dans notre environnement.

- Sur ses lisières et sa canopée s'opèrent des échanges avec le mieux extérieur. La faune qui y vit sort vers l'extérieur, il s'opère des échanges. (graines, pollens, matières, jusqu'aux informations pouvant provenir depuis la mer avec les saumons et les anguilles qui remontent aux sources pour y pondre et mourir, ou les pays lointains dans le cas des oiseaux migrateurs).

L'enveloppe structure essentielle de l'arbre et de la forêt

Structure schématique d'une forêt naturelle

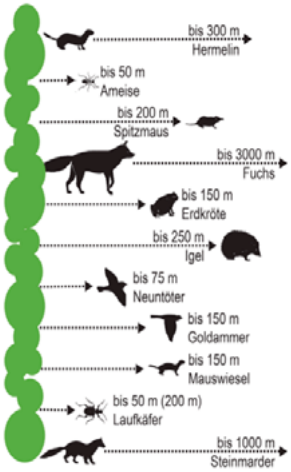

Coupe transversale d'un massif forestier naturel, particulièrement riche en essences arbustives en zone de lisière, et délimitant son espace interne de l'extérieur à l'aide d'une enveloppe végétale photosynthétique, structure de protection et d'échanges à "géométrie variable", la Sylvosphère

Exemple de futaie jardinée

Crédit : Ernst Zürcher

- Avec la futaie jardinée, la récolte de bois est plus légère et le milieu naturel reste intact et productif en permanence.

- La diversité des essences est favorable à la croissance des arbres. Par exemple, dans une plantation mixte de tilleuls et chênes, par rapport à des plantations mono espèces, les chênes poussent ¼ plus haut et les tilleuls 1/3 de plus.

Entraide mutuelle entre le Tilleul *(Tilia sp.)* et le Chêne *(Quercus sp.)*

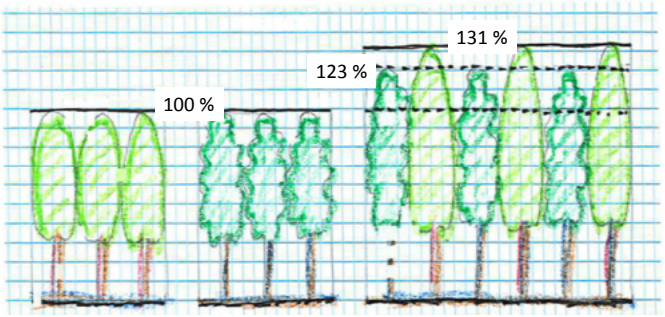

(Kuprewitsch Institute of Experimental Botany, Minsk / Belarus - in A. von Haller 1980)

- Grâce à l'évapotranspiration, il règne en forêt une ambiance plus humide et fraîche qu'à l'extérieur. Des microparticules secrétées au niveau des branches condensent les gouttelettes et provoquent de nouvelles pluies.
- Les forêts mixtes aux essences mélangées font que le régime hydrique et l'effet climatisant ont lieu sur différentes strates, d'où une meilleure protection permanente des sols par rapport au dessèchement, alors même que des exploitations ponctuelles ont eu lieu.

- A la ceinture équatoriale, le cycle évapotranspiration-précipitation se produit 6 à 7 fois en allant de l'Atlantique au Pacifique (« les rivières volantes »).

  Contrairement à ce que l'on croyait il y peu, la croissance et la profusion des milieux tropicaux ne s'explique pas par le fait qu'il y faut chaud et humide : **c'est la forêt qui crée cette forte humidité du climat tropical et pas l'inverse.**

  Réduire fortement ces forêts et la zone deviendrait désertique. Le climat de toute la terre en sera changé, à commencer par le Gulf Stream, si important pour le climat européen.

  Toute l'humanité est concernée !

Le bassin amazonien, aujourd'hui "coeur climatique" de la terre, risque de se transformer en désert

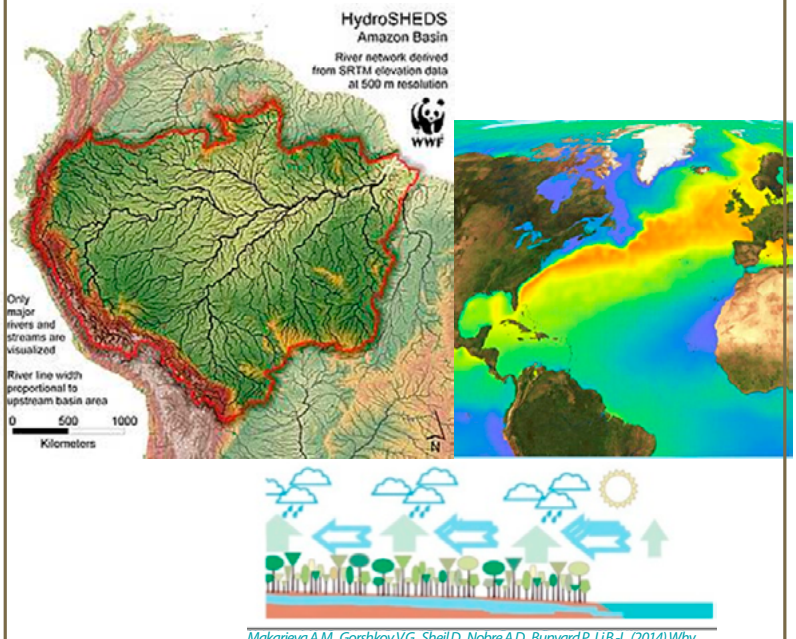

Makarieva A.M., Gorshkov V.G., Sheil D., Nobre A.D., Bunyard P., Li B.-L. (2014) Why does air passage over forest yield more rain ? Examining the coupling between rainfall, pressure, and atmospheric moisture content. Journal of Hydrometeorology, 15, 411-426, 2014.

- Pour former 1 kg de bois, l'arbre absorbe 1,9 kg de CO_2, crée 1,4 kg d'oxygène ainsi que 0,5 l d'eau nouvelle.

- Les arbres, en plus de créer de l'eau nouvelle, font pénétrer plus du tiers de l'eau de pluie en profondeur par leur système racinaire jusqu'aux nappes phréatiques. Et la remontent en période sèche.

Photosynthèse : seule source du "Renouvelable"

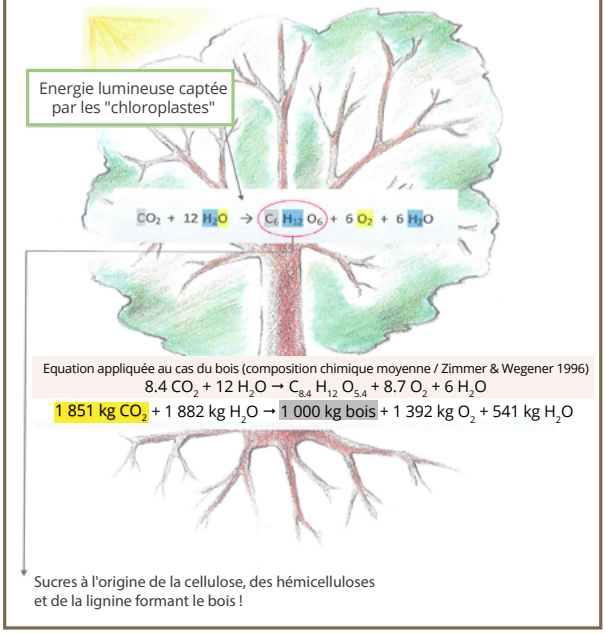

- A l'échelle locale la rétention des eaux doit aussi se faire par des arbres individuels, des haies, des ripisylves et des cordons boisés, car les arbres individuels développent leur propre régulation, sans arrosage ni apport d'engrais.

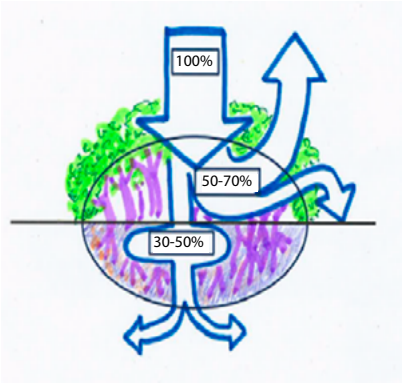

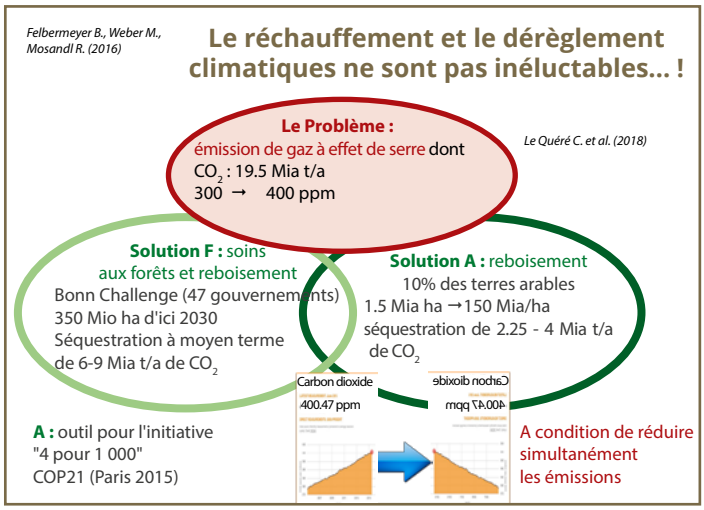

En s'y prenant bien : reboiser 3,5 Mio km² en zones tropicales y compris les zones désertiques (= 5 fois surface de la France) ; incorporer 4 /1000 de matière organique supplémentaires dans les sols agricoles, on peut rattraper le réchauffement climatique grâce à la forêt, à condition toutefois de réduire simultanément nos émissions de CO_2.

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE, ON PEUT LE FAIRE !

Je vous recommande la lecture du Livre du Dr ZÜRCHER **« Les Arbres entre visible et invisible »** édité chez Actes Sud.

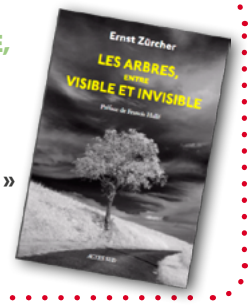

La forêt privée, excellente alliée de la qualité de l'eau... ...oui, mais à condition que l'Etat n'en " rajoute " pas !

La forêt constitue une protection naturelle contre la pollution des eaux. Pour les propriétaires forestiers, c'est un peu une évidence qui s'impose par intuition, mais certaines situations alimentent les polémiques.

D'une manière générale, on peut décliner les bienfaits forestiers en la matière :

- Des activités anthropiques réduites et, par là-même, une limitation des intrants.
- Un réseau racinaire développé qui limite l'érosion et participe à l'épuration de l'eau.
- Un sous-sol poreux qui favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Une réduction de la vitesse d'écoulement des eaux qui limite l'impact des crues.
- Une influence favorable sur les précipitations par évapotranspiration.
- Une limitation de l'élévation de température des eaux sous couvert forestier.
- Une meilleure recharge des réserves aquifères par rétention des eaux de pluie...

Mélanie VUILLIER © CNPF

Néanmoins il ne faut pas sous-estimer l'importance des prélèvements en eau générés pour alimenter le feuillage forestier. De plus, on peut évoquer un certain nombre d'impacts possibles de l'activité sylvicole, qui peuvent causer une diminution des capacités auto-épuratrices des cours d'eau, parmi lesquels :

- Le risque éventuel de dégradation de la végétation des rives, si les essences forestières plantées ne sont pas adaptées.
- La déstabilisation possible des berges et l'érosion des sols.
- Le colmatage du lit des cours d'eau.
- Les risques éventuels de pollution chimique des cours d'eau.

En regard de cet état de fait, le propriétaire concerné devra rester vigilant et assumer les « obligations » qui pourront être les siennes. On peut évoquer :

- Les aménagements à mettre en place pour le franchissement des cours d'eau.
- Les précautions à prendre en matière de préparation des sols.
- Le choix des essences appropriées et les techniques de mise en place.
- Les recommandations en matière de débroussaillage, d'éclaircies et de coupes.

En la matière, on pourra utilement se reporter à certains dossiers accessibles sur le web. Par exemple :

- le Guide des bonnes pratiques « sylviculture et cours d'eau », paru en 2014 à l'initiative du département de la Corrèze.
  http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Foret-Filieres-Bois/Sylviculture-et-milieux-aquatiques
- ou, plus condensé, le dossier Eau et Forêt rédigé par la coopérative CFBL en 2015.
  www.cfbl.fr/espace-pro-doc/document/fiche-technique-eau-foret.pdf
- La chambre du doubs à publié en 2018 une brochure *(uniquement sur demande)* *Boisement humides de bord de cours d'eau : allier gestion forestière et préservation de la biodiversité.*

Evidemment, cette « richesse EAU » n'est quasiment jamais rémunérée et, de plus, les propriétaires concernés peuvent même être astreints à des contraintes réglementaires. C'est souvent le cas en matière de captage, quand sont instaurés les différents périmètres réglementaires.

Certains propriétaires d'étangs connaissent aussi quelquefois les turpitudes de décisions administratives peu empreintes de bon sens… il en est de même pour les propriétaires d'ouvrages (biefs, moulins ou autres), qui peuvent être confrontés à une application aveugle du dogme de la « continuité écologique des cours d'eau ». Pour information, certains excès ont été dénoncés par le Conseil d'Etat…

Bien d'autres aspects de cette vaste question mériteraient sans doute d'être évoqués. Si vous êtes personnellement confrontés à des situations conflictuelles, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat, qui saura vous aiguiller vers des structures, vous conseiller et vous défendre.

Joseph de BUCY, Président,
Forestiers Privés de Bourgogne

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 Dijon-Cedex
tél : 03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com
Départements : 21-58-71-89

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 Besançon-Cedex
tél : 07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr
Départements : 25-39-70-90

Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière qui transmettra votre demande.

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Email : . . . . . .

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers du département : 21❑-71❑-58❑-89❑ / 25❑-39❑-70❑-90❑

Conférence Société Forestière de Franche-Comté

La conférence est ouverte à tous les publics. L'entrée sera gratuite, mais il est vivement recommandé de réserver les places auprès de la SFFC (charlesallegrini@orange.fr).

Cycles FOGEFOR 2020 c'est reparti !!!

En Bourgogne

Le FOGEFOR de Bourgogne est une association de propriétaires forestiers qui organise chaque année, en partenariat avec le CRPF BFC (Antoine Delbergue), des cycles de formation à la gestion forestière.
En 2020 deux cycles de formation sont proposés :

Le cycle d'initiation
4 jours consécutifs du 25 au 28 août à Molphey (21)

Ce cycle a pour but de donner toutes les clés aux propriétaires pour comprendre la gestion forestière. Plusieurs thèmes y sont abordés comme la sylviculture des feuillus et des résineux, les réglementations, la fiscalité, la commercialisation des bois…

Le cycle de perfectionnement
4 jours répartis dans l'année et sur les 4 départements bourguignons .

Ce cycle approfondira des thèmes abordés lors des précédents stages.

Stages gratuit mais nécessitant une adhésion à l'association FOGEFOR : 70 €

Contact : Antoine Delbergue,
antoine.delbergue@cnpf.fr
03 86 94 94 21

En Franche-Comté

En partenariat avec le CETEF Formation de Franche-Comté, association regroupant des propriétaires forestiers et des organismes professionnels, le CRPF BFC (Patrick Léchine) propose chaque année des cycles de formation FOGEFOR alternant exposés en salle, visites de terrain et exercices pratiques :

Le cycle d'initiation
Ce stage se déroulera dans le secteur de Champagnole (39) en 2 modules de 2 jours chacun.
25 et 26 juin - 2 et 3 juillet

Il permettra aux stagiaires d'acquérir un premier niveau de connaissances dans le domaine forestier (aspects techniques, économiques et juridiques).

Le cycle de professionnalisation
3 jours consécutifs : 23 au 25 septembre. « Les futaies résineuses jardinées du massif jurassien »

Pour progresser sur une thématique spécifique, il s'intéressera aux peuplements irréguliers résineux du 2ème Plateau et de la Haute Chaine du Jura. Il est réservé aux stagiaires ayant déjà suivi un FOGEFOR, d'où l'importance de participer préalablement au cycle d'initiation.

Stages gratuits mais nécessitant une adhésion à l'association CETEF Formation de Franche-Comté : 60 €

Contact : Sylvie BOVET
sylvie.bovet@cnpf.fr
03 81 51 98 02

Retrouvez les programmes et bulletins d'inscription sur notre site : *bourgognefranchecomte.cnpf.fr/ rubrique "je me forme, je m'informe*

Du changement au sein de nos équipes techniques

Xavier SALEMBIER (Haute-Saône/Gray) est parti en octobre au CRPF AURA. Son poste sera bientôt remplacé.

Laura ZUANELLA (Doubs/Besançon) a quitté ses fonctions en décembre pour une reconversion dans une création d'entreprise agricole bio sur Pelousey (25)

Maxime NEVERS a pris le relais pour continuer sur le PDM Doubs Central Rive Gauche depuis décembre

Yann MOZZICONACCI (Nièvre/Nevers) et **Matthieu BRUAND** (Jura/Champagnole) ont souhaité mettre fin à leur contrat en janvier pour un poste à l'ONF.

Lucas SCHNAPPER basé à Dijon est le chargé de mission Douglas pour la région.

Betty DOUCET remplace Yann Mozziconacci pour la Nièvre

Contacts

Forestiers Privés de Franche-Comté
Groupe rural
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

CRPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
03 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr

Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

IMPRIM'VERT